CANADA **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

No R-3888-2014

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Intervenant

DEMANDE DE MODIFICATION DE

LA POLITIQUE D'AJOUTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT

(*Loi sur le Régie de l'énergie*, a.25 et 26 et *Règlement sur la procédure de la Régie*, ch. IV)

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) expose ce qui suit :

1. Le 30 avril 2014, Hydro-Québec dans ses activités du transport dépose sa demande de modification de la politique d'ajouts au réseau du transport (« la Demande»).

2. Le 21 mai 2014, la Régie rend sa Décision procédurale – Avis public D-2014-081 par laquelle elle décide de la tenue d'une audience publique et demande à toute personne intéressée de soumettre une demande d'intervention au plus tard le 6 juin 2014 à 12 h.

3. En dépit de nos efforts, nous n'avons pas été en mesure de respecter l'échéancier fixé par la Régie pour la production de sa demande d'intervention dans ce dossier. Ce retard est dû notamment aux absences du procureur soussigné en raison de la maladie grave d'un parent proche.

4. Dans les circonstances et en absence de préjudice sérieux, le ROEÉ demande à la Régie d'exercer son autorité en vertu de l'article 35, al. 1 LRE et l'article 50 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* afin de permettre la présente demande d'intervention.

L'INTÉRÊT DU ROEÉ

5. Le nom du coordonnateur du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.

6. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEÉ font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.

7. Le ROEÉ est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et de Nature Québec.

8. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.

9. Les groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines d'organisations au Québec.

10. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants :

- La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;
- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;
- La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;
- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
- La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

11. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS DE L'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS DU ROEÉ

12. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEÉ et de ses membres.

13. L'intervention du ROEÉ portera sur les enjeux de la demande, analysée à travers le prisme de l'article 5 LRE et des principes et objectifs environnementaux du Regroupement apparaissant au paragraphe 8 ci-dessus.

14. Dans cette perspective et considérant son impact général et de long terme sur le traitement réglementaire des ajouts au réseau de transport, le ROEÉ recommandera à la Régie d'effectuer un examen serré de la demande d'Hydro-Québec.

15. Au paragraphe 11 de sa décision D-2014-081, la Régie note que :

« 11. La demande du Transporteur traite des sujets suivants :

- Application de l'allocation maximale du Transporteur dans le cas des ajouts au réseau;
- Ajouts au réseau pour le raccordement de centrales visant à alimenter la charge locale;
- Ajouts au réseau des projets de croissance de la charge locale en amont des postes satellites;
- Modalités d'établissement et de versement de la contribution d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution dans le cas d'un projet comportant plusieurs dates de mise en service échelonnées dans le temps;
- Risques particuliers de certains projets;
- Crédits applicables lorsque le client détient son propre poste abaisseur;
- Approche de partage des coûts entre des clients du service de transport;
- Suivi des engagements;
- Autres sujets :
    - Modes de calcul de l'impact tarifaire;

- Aménagements particuliers pour certains projets, tels que les projets d'intégration de nouvelles sources d'énergie renouvelables;
- Modalités relatives à la réfection ou au remplacement de postes de départ de centrales existantes. »

16. Toutefois, au paragraphe 12 de cette décision, nous apprenons ce qui suit :

> « [12] La Régie précisera les enjeux qu'elle entend aborder dans le cadre du présent dossier, ainsi que le calendrier de l'audience dans sa décision procédurale qui donnera suite aux demandes d'intervention. »

17. Par ailleurs, la preuve produite par Hydro-Québec au soutien de sa Demande n'est pas étoffée, mais se précisera sans doute par le biais des réponses aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants.

18. Dans l'attente de plus de précisions sur les enjeux et le détail de la preuve, le ROEÉ est en mesure d'informer la Régie que sa preuve et ses recommandations viseront à ce que la politique d'ajouts s'oriente vers la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable, de la conservation des milieux naturels, de la primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie et de l'internalisation des coûts environnementaux.

19. Le ROEÉ entend en particulier vérifier que les impacts des propositions d'Hydro-Québec ne permettent pas de fragmenter et occulter les véritables coûts de nouvelles sources de production (par ex. les petites centrales hydroélectriques) en les faisant porter par les consommateurs et ne créent pas de distorsions de nature à favoriser des investissements dans des équipements de transmission et le développement et intégration des sources d'énergie non justifiées en raison de la situation de surplus que connaît le Québec.

20. En outre, le ROEÉ souhaite éviter que la politique conduise à la conclusion qu'il n'est pas opportun de reporter ou d'éviter certains investissements dans le système et les équipements de transmission, notamment en ayant recours à des mesures de conservation et d'efficacité afin de combler à moindre coût économique et environnemental les besoins en énergie et en puissance.

21. De plus, au chapitre des risques particuliers de certains projets (par exemple des mines isolées), le ROEÉ fera valoir que le traitement des ajouts au réseau de transmission ne doit pas avoir pour effet de subventionner ces projets par les tarifs de la clientèle d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution et de favoriser ainsi de manière artificielle le développement économique basé sur l'extraction de ressources première.

22. Enfin, le ROEÉ a déposé une demande d'intervention dans le dossier R-3887-2014 portant sur la demande d'autorisation d'Hydro-Québec relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'île.

23. En raison de certaines problématiques communes soulevées dans ces deux causes et de leur coïncidence dans le temps, le ROEÉ appréhende un certain chevauchement des enjeux, des demandes de renseignements et de la preuve dans les deux dossiers de transport (R-3887-2014 et R-3888-2014).

24. La présentation effective et efficace des intérêts du ROEÉ appelle sa participation aux deux dossiers.

25. En définitive, le ROEÉ recommandera à la Régie d'examiner et de modifier les propositions de la demande telle que présentée par Hydro-Québec de manière à respecter les préoccupations formulées ci-dessus.

LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ

26. Afin de faire valoir sa position, le ROEÉ a l'intention de préparer des demandes de renseignements, de faire préparer une analyse et possiblement de soumettre une expertise. Il entend également faire témoigner des témoins de vive voix, procéder à des contre-interrogatoires et soumettre une argumentation.

27. Pour la préparation d'un rapport de témoin expert et dans la mesure où d'autres intervenants ne demandent pas l'autorisation de faire, le ROÉE prévoit la possibilité de faire traduire en anglais la demande et la preuve d'Hydro-Québec, des demandes et réponses aux demandes de renseignements et lorsque nécessaire, la preuve d'autres intervenants.

28. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

DE PERMETTRE à ce qu'il soit remédié au retard d'une journée ouvrable la production de la demande d'intervention du ROEÉ;

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROEÉ pour le dossier R-3888-2014;

D'ACCORDER le budget de participation du ROEÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant;

DE PERMETTRE au ROEÉ de déposer au dossier des demandes de renseignements, un rapport d'analyse et les cas échéants une expertise ainsi que de permettre des témoignages à l'audience, des contre-interrogatoires et une argumentation finale.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 9 juin 2014

(s) Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEÉ

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)
a/s Anouk Nadeau-Farley
1-6875, rue Garnier
Montréal, QC
H2G 3A3
Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROEÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.),ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

4. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de positions publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.